

100882704  
AG/MB/

### **AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, officier public, notaire au sein de la Société par Actions Simplifiées dénommée « GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES » titulaire d'un office notarial ayant son siège à BASTIA (Haute-Corse) 2 Rue Chanoine Colombani, le 28 août 2025 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272, concernant :

M. Baptistin Paul Marius CATONI, en son vivant retraité, demeurant à MARSEILLE (13000) 143 route des 3 Lucs. Né à TOULON (83000), le 8 avril 1889. Veuf de Madame Françoise SARTORI et non remarié. Décédé à MARSEILLE (13000), le 29 décembre 1981.

#### **COMMUNE DE SALICETO**

Deux terrains nus cadastrés section B, savoir : n°327 lieudit VALLERACCIE pour 06a12ca, n°363 lieudit CASETTA pour 24a59ca.

#### **COMMUNE DE GAVIGNANO**

Une maison d'habitation cadastrée section C, n°420, lieudt VIGNA AL COSTE pour 03a23ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse électronique de l'étude : [sas.grimaldi@notaires.fr](mailto:sas.grimaldi@notaires.fr)  
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**